

VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 31 mars 2025

OBJET :

Vote des taux d'imposition 2025

Rapporteur : M. KOENIG

Délibération n°8

EXPOSÉ DES MOTIFS

Aux termes de l'article 1636 B sexies du Code général des Impôts, les conseils municipaux et les instances délibérantes des organismes de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre votent chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et de la cotisation foncière des entreprises.

Ils peuvent, dans ce cadre, soit faire varier dans une même proportion les taux des quatre taxes appliqués l'année précédente, soit faire varier librement entre eux les taux des quatre taxes, dans le respect, alors, de règles de liaison.

Si, poursuivant son objectif de modération fiscale, la municipalité n'entend pas proposer de révision des taxes foncières, la déliaison partielle des taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe foncière sur les propriétés bâties par la loi de finances pour 2024 permet d'entrevoir la possibilité d'ajuster le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Il s'agirait, par cette mesure, d'inciter les propriétaires qui laissent volontairement leurs logements inoccupés, soit en les laissant vacants, soit en les destinant uniquement à une finalité de résidence secondaire, à les proposer à la vente ou à la location pour répondre au besoin de logements permanents.

Dans ce cadre, l'article 1636 B sexies du CGI autorise une majoration spéciale de 5 % du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, sous réserve que le taux actuel soit inférieur à 75 % de la moyenne constatée pour cette taxe l'année précédente dans l'ensemble des communes du département et que l'augmentation du taux ne soit pas supérieure à 5 % de cette moyenne, tout en respectant la limite de 75 %.

Ainsi, avec un taux moyen pondéré communal départemental de 14,15 %, la ville d'Essey-lès-Nancy présente, avec un taux de 8,91 %, un taux de taxe d'habitation inférieur à 75 % de la moyenne constatée l'année précédente et peut procéder à l'application de la majoration spéciale susvisée sans dépasser 5 % du taux moyen pondéré communal départemental de l'exercice précédent soit 0,708 point de pourcentage (14,15 % x 5 %).

Les taux des taxes du ressort de la commune s'établiraient donc pour l'exercice 2025 comme suit :

2024			2025		
TFPB	TFPNB	THRSLV	TFPB	TFPNB	THRSLV
26,46 %	9,61 %	8,91 %	26,46 %	9,61 %	9,62 %

PROPOSITION

Sur avis de la Commission des Finances, il est proposé à l'assemblée délibérante :

- d'appliquer la majoration spéciale de l'article 1636 B sexies du CGI au taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale conformément au tableau ci-dessus ;
- de maintenir à leur niveau 2024 les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 03 avril 2025.

Pour extrait

Le secrétaire de séance,



Mallory KOENIG



Le Maire,



Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT-MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2025

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice : 29
- Nombre de présents : 23
- Nombre de votants : 26
- Convocation du Conseil municipal le : 17 mars 2025
- Convocation distribuée le : 17 mars 2025
- Affichage de la liste des délibérations le : 04 avril 2025
- Affichage du procès-verbal le : 30 mai 2025

PRÉSENTS

- M. LAURENT, Mme CADET, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, Mme SCHINDLER, M. ROSSIGNON, Mme DROUVILLE, Adjoints.

- M. BRUNE, M. SAPIRSTEIN, M. BOURGUIGNON, Mme LOZINGUEZ, M. GONCALVES, Mme MALARY, M. KOENIG, M. VOIDIER, , M. Gabriel HOFFER, Mme CHOPIN-RENAULD, M. CHEVARDÉ, M. KATZ, M. PERRI, M. RIFF, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- Mme Gaëlle BARDOUL à Mme Nadine CADET
- Mme MENZRI à Mme Brigitte SCHINDLER
- Mme DEL MANCINO à Mme Elise DROUVILLE

ABSENTS

- M. Kamal EL JAOUHARI
- Mme Marjorie HOUSSIN
- Mme Isabelle BLONDELET

SECRÉTAIRE DE SEANCE

- M. Mallory KOENIG

Pour extrait

Le secrétaire de séance,


Mallory KOENIG



Le Maire,


Michel BREUILLE